



## PROGRAMME DE FORMATION <sup>1</sup>



### FORMATION EN LIGNE

#### LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES DANS LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES ET AGRO-ALIMENTAIRES

L'objectif de cette formation est d'être en mesure de comprendre la réglementation qui s'applique au transport de marchandises dangereuses et de maîtriser son application. Elle s'adresse aux agents de dépôt des coopératives agricoles et leurs filiales, ainsi qu'à toute personne intervenant dans la chaîne de gestion des marchandises. Au fur et à mesure du parcours, vous saurez reconnaître ce qu'est une marchandise dangereuse et serez en mesure de connaître les règles qui s'appliquent au transport d'une matière dangereuse, de son achat jusqu'à son expédition.

### OBJECTIFS

- > Comprendre la réglementation qui s'applique au transport de matières dangereuses
- > Maîtriser son application
- > Reconnaître une matière dangereuse de son achat jusqu'à son expédition

### PUBLIC

- > Personnels d'exploitation
- > Chauffeurs
- > Personnels administratifs
- > Toute personne ayant une interaction avec le transport de marchandises dangereuses

### PRÉREQUIS

- > Pas de prérequis

### CONTENU

#### MODULE 1 / QU'EST-CE QU'UNE MATIÈRE DANGEREUSE

Ce premier module permet d'appréhender la définition d'une marchandise dangereuse et les risques associés. Il permet d'identifier les matières dangereuses potentiellement présentes sur les sites agricoles : engrais, produits phytopharmaceutiques, hydrocarbure, etc.

#### MODULE 2 / LES RÈGLES DU TRANSPORT

Ce deuxième module aborde la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses : l'ADR et l'arrêté TMD. Il précise les principales règles applicables ainsi que les exemptions existantes. Ce module présente également le rôle du conseiller à la sécurité.

#### MODULE 3 / DE L'ACHAT À L'EXPÉDITION

Le troisième module définit les règles de gestion des marchandises dangereuses depuis leur commande jusqu'à leur expédition. Ce module précise les règles d'étiquetage des matières dangereuses, ainsi que les problématiques liées aux suremballages et à la gestion des incompatibilités lors du transport.

#### MODULE 4 / LES OBLIGATIONS LORS DU TRANSPORT

Ce dernier module du parcours propose un focus sur les obligations liées aux différents régimes de transport. Parmi ces obligations : la formation du personnel, les équipements de bord, la signalisation des véhicules, ... Ce dernier module aborde également le sujet de la sûreté.

#### MODULE 5 / ÉVALUATION

L'évaluation porte sur l'ensemble des modules de formation. Elle permet de s'assurer que les stagiaires ont bien assimilé tous les concepts et connaissances abordés pendant la globalité du parcours.

<sup>1</sup> Informations conformes aux dispositions des articles L6353-1 et L. 6353-3 du code du travail



LA COOPÉRATION AGRICOLE  
@CADEMY



## FORMATION EN LIGNE LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES DANS LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES ET AGRO-ALIMENTAIRES

### DURÉE

2 heures

reparties selon les souhaits de l'apprenant sur la durée de la session

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de vidéos de cours, d'activités pédagogiques (Quizz, QCM, Drag and Drop, Hot spot...) de ressources complémentaires.

Un module de réseau social permet l'interaction entre participants et avec l'intervenant.

### LES EXPERTS

**Nos consultants en risques et conseillers à la sécurité** interviennent dans les domaines des risques professionnels, des risques industriels majeurs et du transport de marchandises dangereuses. Fort de leurs expertises, ils accompagnent les coopératives agricoles et leurs filiales pour améliorer leur capacité à analyser les accidents et à mieux prévenir les risques d'accidents.

### MOYENS TECHNIQUES

Une licence sur la plateforme [www.mycoopacademy.360learning.coop](http://www.mycoopacademy.360learning.coop) sera octroyée à chaque participant. L'unique condition pour suivre ce parcours de formation est de bénéficier d'une connexion internet.

### ENCADREMENT

**Mylène CHAMPAIN**

[mchampain@solutionsplus.coop](mailto:mchampain@solutionsplus.coop)

01 44 17 58 56

### PRIX<sup>2</sup>

99 euros HT / par session / apprenant

### NATURE DES TRAVAUX DEMANDÉS

Quizz  
QCM  
Vrai / Faux  
...

### MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU D'ASSISTANCE

> **Organisation** : 100% du parcours en temps de formation asynchrone

> **Accompagnement** : tutorat au module de réseau social et organisation d'une classe virtuelle

> **Assistance** : demande d'assistance à travers le module de réseau social et d'une hotline technique : **01 44 17 58 56**

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES AUX SÉQUENCES FOAD\*

- > Taux de complétion du parcours
- > Taux de complétion par module
- > Taux de réussite à l'évaluation finale (taux de réussite de 50% à minima)

\*FOAD : Formation à distance

<sup>2</sup> Inscription individuelle et financement à titre personnel : nous contacter pour connaître les tarifs, modalités de règlement et conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.